

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 590

4 mars 2015

### SOMMAIRE

Agence Immobilière Antony E. S.à r.l. ....	28283	Euro-Providence .....	28278
Ardbridge S.à r.l. ....	28283	FIA-NET Europe .....	28298
Arela S.à r.l. ....	28319	First Vision S.A.,SPF .....	28314
Art Concept et Menuiserie S.à r.l. ....	28277	Fliesen & Verputz Funk S.à r.l. ....	28280
BAM Lux .....	28320	Futura II Holding .....	28280
Blue Trademark Management S.A. ....	28319	Geduma S.A. ....	28320
BRM Barents S.C.A. ....	28300	Iglux Group S.A. ....	28275
Dalton Investment Holding S.A. ....	28279	IMG S.à r.l. ....	28274
Damao S.à r.l. ....	28276	Industries Lamberti Chine S.A. ....	28275
David Goldstern S.A. ....	28279	Istiva S.A. ....	28275
Dean & Simmons .....	28278	John Deere Bank S.A. ....	28274
De Bei'ermann S.à r.l. ....	28279	John Deere Bank S.A. ....	28274
Distinctive Luxembourg S.à r.l. ....	28276	Kiwi S.A. ....	28274
Dixor S.A. ....	28276	LEROS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	28274
DMG Comet S.à r.l. ....	28311	Liicht Investments .....	28318
Domani S.A. SPF .....	28276	PW Economics S.à r.l. ....	28320
Driver UK Master S.A. ....	28279	Tek Distribution S.A. ....	28277
Duvivier, S.à r.l. ....	28276	Tottenham Hale S. à r. l. ....	28277
EDO Berlin Office S.à r.l. ....	28280	Trade-Match.com S.à r.l. ....	28277
eFront Luxembourg Group Holdings ....	28317	UK Regional Portfolio I S.à r.l. ....	28290
Elpers & Co .....	28275	Ultimo Portfolio Investment (Luxem- bourg) S.A. ....	28281
Endherma S.A., SPF .....	28280		
Ephios Investments S.A. ....	28278		

**Kiwi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1845 Luxembourg, 17A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.212.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016595/10.

(150019547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**John Deere Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015016583/10.

(150019816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**John Deere Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Les comptes annuels consolidés au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015016582/11.

(150019579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**LEROS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016612/11.

(150019377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**IMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 183.241.

Il résulte des actes de la Société que, depuis le 16 décembre 2014, l'associé unique de la Société est désormais IMG Fund S.C.A. SICAV-SIF, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMG S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015016555/12.

(150019634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Iglux Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 158.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016551/9.

(150019321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Elpers & Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 74.348.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015017110/11.

(150020443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Istiva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 191.943.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 Novembre 2014*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que:

Monsieur Christian ABELE, né le 1<sup>er</sup> Octobre 1953 à Tourcoing (France), demeurant professionnellement au 511/589 rue des Seringats F-59262 Sainghin-en-Mélantois a été nommé Administrateur de Catégorie A et Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015016573/14.

(150019266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Industries Lamberti Chine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.909.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 21 janvier 2015 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée Général décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jean-Charles THOUAND

né le 25 août 1971 à Metz (France)

et demeurant 183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

Jacques BONNIER

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015016564/20.

(150019972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Duvivier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 125.250.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015017091/10.

(150020378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Domani S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 37.410.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015017085/10.

(150020467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Dixor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 114.254.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DIXOR S.A.

Référence de publication: 2015017078/11.

(150021122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Distinctive Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof.  
R.C.S. Luxembourg B 152.850.

Les Comptes Annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015017077/11.

(150020440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Damao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 177.124.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Martina Sirol

*Gérant Unique*

Référence de publication: 2015017050/12.

(150020589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

**Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 70.639.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Trade-Match.com S.à.r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015017718/12.

(150021051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Tottenham Hale S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.760.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2015017716/13.

(150020037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Tek Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 77.449.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015017737/14.

(150020859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**Art Concept et Menuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4745 Pétange, 55, rue d'Athus.  
R.C.S. Luxembourg B 138.371.

*Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 29 janvier 2015:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014:  
L-4745 Pétange, Rue d'Athus, 55.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
La Gérance

Référence de publication: 2015015507/15.

(150019271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Ephios Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 169.557.

—  
EXTRAIT

La société Ephios Investments SA. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat d'administrateur de Danielle Arendt-Michels s'est terminé le 23 décembre 2014.

Monsieur Gautier Laurent, né le 19 mai 1983 à Mont-Saint-Martin, France et ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société le 23 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Ephios Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2015016444/17.

(150019741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Dean & Simmons, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 4.608.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2014 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Max MEYER de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Georges KROMBACH, demeurant à L -1469 Luxembourg, 83, rue Ermesinde, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg comme Gérant de la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015016420/19.

(150019967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Euro-Providence, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 127.607.

—  
*Convention sous seing privé de cession de parts*

En date du 31 décembre 2014, Monsieur Jean-Paul CHERRIER et Madame Caroline LABADIE épouse CHERRIER, tous deux associés de EURO PROVIDENCE S.àR.L. ont respectivement cédé leurs 50 parts sociales détenues dans le capital de la société EURO PROVIDENCE S.àR.L.

Il résulte de cette convention que l'associé de EURO PROVIDENCE S.àR.L. est désormais:

- EURO PARTNER S.A.

Société anonyme au capital de 31.000 EUR

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor HUGO

R.C.S. Luxembourg: B 59254

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016448/18.

(150019493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**David Goldstern S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 133.884.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016418/9.

(150019362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Dalton Investment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 98.157.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Ali BEN BRAIEK

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2015016428/12.

(150019696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**De Bei'ermann S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 44.756.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015016430/14.

(150019570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Driver UK Master S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 162.723.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2014*

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Preeti Kotwani-Khitri de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

- De nommer Madame Catherine Pirrie, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant qu'Administrateur de la Société.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, les administrateurs de la société sont:

- Madame Petronella Johanna Sophia Dunselman, Administrateur;

- Madame Zamyra Heleen Cammans, Administrateur; et

- Madame Catherine Pirrie, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015016426/19.

(150019317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Futura II Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 135.414.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Futura II Holding S.A.*

Référence de publication: 2015016474/10.

(150019359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Fliesen & Verputz Funk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.  
R.C.S. Luxembourg B 132.756.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016471/10.

(150019454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**EDO Berlin Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 179.837.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015016450/12.

(150019390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Endherma S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 52.761.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 16 décembre 2014*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph WINANDY, en sa qualité d'Administrateur et de président.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

Jean-Charles THOUAND  
183, rue de Luxembourg  
L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil nomme au poste de président Monsieur Koen LOZIE.

Copie certifiée conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015016457/22.

(150019704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---



**Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 95.089.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December,  
Before Us Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

there appeared:

Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, acting in his capacity as special mandatory of ULTIMO S.A., a company duly incorporated under the laws of Poland, with registered office in Wroclaw at ul. Braniborska 58-68, 53-680 Wroclaw, entered into the Commercial Division VI of the National Court Register, under number KRS 0000131497, tax reference number (NIP): 8971676655 at the District Court for Wroclaw-Fabryczna in Wroclaw, (the "Sole Shareholder"), by virtue of a power of attorney conferred to him by the Sole Shareholder dated 4<sup>th</sup>, December 2014.

Said power of attorney will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1. The company, Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., a société anonyme with its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95089 (the "Company"), was incorporated under Luxembourg law pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 28 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 928 on 10 September 2003, and its articles of incorporation (the "Articles") were amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Maïtre Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

2. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, and the Sole Shareholder considered itself as duly convened.

The Sole Shareholder, as represented, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital to the extent of seven million Euro (EUR 7,000,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred three thousand Euro (EUR 103,000.-) to seven million one hundred three thousand euro (EUR 7,103,000.-) by the issue of one hundred forty thousand (140,000) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder hereby approves the Private Limited Liability Company Ultimo Netherlands B.V., a company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office address at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, registered with the Trade Register of the Netherlands, under number 61310042, as a new shareholder and waives its preferential subscription right.

*Subscription - Payment*

All the one hundred forty thousand (140,000) new shares are subscribed by the new shareholder, Ultimo Netherlands B.V, pre-named, and are fully paid up by:

- a contribution in cash of seven million euro (EUR 7,000,000.-).

The contribution in cash of seven million euro (EUR 7,000,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders decide to amend article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **5. Capital.** The subscribed capital is set at seven million one hundred three thousand euro (EUR 7,103,000.-), divided into one hundred forty two thousand sixty (142,060) shares of fifty euro (EUR 50.-) each."

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de décembre,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa capacité de mandataire spécial de ULTIMO S.A., une société valablement constituée et existant sous les lois polonaises, dont le siège social est établi à Wrocław, ul. Braniborska 58-68, 53-680 Wrocław, enregistrée auprès de la Division Commerciale IV du National Court Register, sous le numéro KRS 0000131497, avec pour numéro fiscal de référence (NIP) 8971676655 auprès de la District Court pour Wrocław-Fabryczna à Wrocław (l'«Associé Unique») en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique en date du 4 décembre 2014.

Ladite procuration restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le notaire et la partie comparante.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L.2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95089 (la «Société») a été constituée par acte notarié par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 928 du 10 septembre 2003,. Depuis lors, les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 6 octobre 2014 par acte notarié par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'Associé Unique détient l'ensemble des actions représentant le capital de la Société.

L'Associé Unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trois mille Euros (EUR 103.000,-) à sept millions cent trois mille Euros (EUR 7.103.000,-) par l'émission de cent quarante mille (140.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique approuve la Private Limited Liability Company Ultimo Netherlands B.V., une société organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas, sous le numéro 61310042, en tant que nouvel actionnaire et renonce à son droit de souscription préférentiel.

*Souscription - Paiement*

Toutes les cent quarante mille (140 000) actions nouvelles sont souscrites par le nouvel actionnaire, Ultimo Netherlands BV, prénommée, et sont libérées intégralement par:

- Un apport en espèces de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-). L'apport en espèces de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-) a été prouvé au notaire soussigné par un certificat bancaire. Ce montant est maintenant à la libre disposition de la société.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **5. Capital.** Le capital social est fixé à sept millions cent trois mille Euros (EUR 7.103.000,-), représenté par cent quarante-deux mille soixante (142 060) actions de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille Euros (4.000.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60717. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016250/121.

(150018547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**Agence Immobilière Antony E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 166.961.

—  
EXTRAIT

L'assemblée décidé de nommer gérant technique Monsieur PARRINI Alessandro, résident au 58, Rue Auguste Trémont, L-2624 Luxembourg en remplacement de Monsieur IOPPO Raphael pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Agence Immobilière Antony E. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015015484/14.

(150018465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**Ardbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.424.

In the year two thousand and fourteen,

On the seventeenth day of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"DROPSIDE LIMITED", a private company limited by shares existing under Irish laws, registered with the Companies Registration Office of Ireland, under number 549377, having its registered office at 24/26 City Quay Dublin 2, represented by its directors Cliodhna Martin and John Martin,

here represented by Mrs Sofia Da Chao, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy given under private seal on 4<sup>th</sup> December 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to:

1. state that "DROPSIDE LIMITED", prenamed, is the sole shareholder of "ARDBRIDGE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2538 Luxembourg, 1, Rue Nicolas Simmer, incorporated by deed of the undersigned notary on 27 November 2014, in process of registration at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B, not yet published in the Mémorial C (the "Company")

2. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

### Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred eighty seven thousand five hundred euros (EUR 287,500), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to three hundred thousand euro (EUR 300,000.00), by creating and issuing two hundred eighty seven thousand five hundred (287,500) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each;

2. Subscription and payment of:

- one hundred thirty seven thousand and five hundred additional Shares of the Company by a Subscriber by a contribution in kind of the shares of ARDMORE CARE HOME GROUP LIMITED, a private company limited by shares existing and organised under the laws of Ireland, having its registered office at 12 North Main Street Naas co Kildare, registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 521449;

- one hundred and twenty thousand additional Shares of the Company by a Subscriber by a contribution in cash for an amount of one hundred and twenty thousand euros;

- thirty thousand additional Shares of the Company by a Subscriber by a contribution in cash for an amount of thirty thousand euros;

3. As a consequence of the foregoing, amendment of Article 6 of the Company's Articles of Association in order to reflect the corporate capital increase

4. Appointment of one additional Manager of the Company.

5. Other business.

#### *First resolution:*

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of two hundred eighty seven thousand five hundred euros (EUR 287,500), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to three hundred thousand euro (EUR 300,000.00);

#### *Second resolution:*

The sole shareholder decides to issue two hundred eighty seven thousand five hundred (287,500) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each,

#### *Contributors' intervention - Subscription – Payment*

There now appeared Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Subscribers by virtue of proxies which will remain attached to the present deed.

Clíodhna MARTIN, chartered accountant, born on 7<sup>th</sup> August 1976 in Dublin, residing at 4 Railway cottages, Sandymount, Dublin 4, Ireland, declares to subscribe for and fully pay 137,500 (one hundred thirty seven thousand five hundred) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, for a total amount of EUR 137,500 (one hundred thirty seven thousand five hundred euros) and a share premium of EUR 3,062,500 (three million sixty two thousand five hundred euro)

by the contribution in kind consisting of 99 shares of one euro (EUR 1.-) each, representing 100% of the issued and paid up share capital of ARDMORE CARE HOME GROUP LIMITED, a private company limited by shares existing and organised under the laws of Ireland, having its registered office at 12 North Main Street Naas co Kildare, registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 521449 (the "Contribution in Kind")

#### *Description of the Contribution in Kind:*

The appearing person stated that the contribution in kind consisted in the ownership of the shares, these shares being valued by the advisors of the company at the amount of EUR 3,200,000.- (three million two hundred thousand euros)

The value of this contribution in kind was proved by a valuation dated 20 November 2014, issued by the advisors of Ardmore Care Home Group Limited. The valuation states that:

"we are of the opinion the valuation of the equity in the business is €3,200,000."

This valuation shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

As a consequence of the foregoing the appearing party, duly represented, declares to subscribe to the new shares as follows:

- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class A Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class B Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class C Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class D Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class E Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class F Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class G Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class H Shares,

- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class I Shares,
- thirteen thousand seven hundred fifty (13 750) Class J Shares

And pays up a share premium for the equivalent of three million sixty two thousand five hundred euros (EUR 3,062,500) EMI-MR (ARDMORE) INVESTMENTS LLC, a limited liability company, incorporated in the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, in the City of Wilmington,

declares to subscribe for and fully pay 120,000 (one hundred twenty thousand) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, for a total amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand euros);

All these new shares have been entirely and fully paid up by by a contribution in cash for an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.00), so that such amount is already at the free disposal of the Company, As a consequence of the foregoing the appearing party, duly represented, declares to subscribe to the new shares as follows:

- twelve thousand (12 000) Class A Shares,
- twelve thousand (12 000) Class B Shares,
- twelve thousand (12 000) Class C Shares,
- twelve thousand (12 000) Class D Shares,
- twelve thousand (12 000) Class E Shares,
- twelve thousand (12 000) Class F Shares,
- twelve thousand (12 000) Class G Shares,
- twelve thousand (12 000) Class H Shares,
- twelve thousand (12 000) Class I Shares,
- twelve thousand (12 000) Class J Shares

And pays up a share premium for the equivalent of one million one hundred sixty thousand euros (EUR 1,160,000)

STRANDGLEN LTD, a private company limited by shares, having its registered office at 24/26 City Quay, Dublin 2, registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 546905, represented by its directors, Sean Mc Nally and Eileen Mc Nally,

declares to subscribe for and fully pay 30 000 (thirty thousand) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, for a total amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euros);

All these new shares have been entirely and fully paid up by by a contribution in cash for an amount of thirty thousand euro (EUR 30 000), so that such amount is already at the free disposal of the Company,

As a consequence of the foregoing the appearing party, duly represented, declares to subscribe to the new shares as follows:

- three thousand (3 000) Class A Shares,
- three thousand (3 000) Class B Shares,
- three thousand (3 000) Class C Shares,
- three thousand (3 000) Class D Shares,
- three thousand (3 000) Class E Shares,
- three thousand (3 000) Class F Shares,
- three thousand (3 000) Class G Shares,
- three thousand (3 000) Class H Shares,
- three thousand (3 000) Class I Shares,
- three thousand (3 000) Class J Shares

And pays up a share premium for the equivalent of two hundred and ninety thousand euros (EUR 290,000)

#### *Third resolution*

Further to the afore mentioned resolution, the sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend Article six of the Company's Articles of Association, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 300,000 (three hundred thousand euros) represented by

(i) thirty thousand (30 000) class A shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares);

(ii) thirty thousand (30 000) class B shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares);

(iii) thirty thousand (30 000) class C shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares);

(iv) thirty thousand (30 000) class D shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares);

(v) thirty thousand (30 000) class E shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares);

(vi) thirty thousand (30 000) class F shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class F Shares);

(vii) thirty thousand (30 000) class G shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G Shares);

(viii) thirty thousand (30 000) class H shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H Shares);

(ix) thirty thousand (30 000) class I shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class I Shares); and

(x) thirty thousand (30 000) class J shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the general shareholders' meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles of association.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in the paragraph above), an amount equal to the Total Cancellation Amount with regard to such class of Shares shall be payable by the company to the holders of such Shares, in accordance with the provisions of Article 19.

"Total Cancellation Amount" shall mean an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and shall in no event exceed the Available Amount. The Total Cancellation Amount for each class of Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of Shares, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for in an amendment of the articles of association.

"Available Amount" shall mean the total amount attributable to the relevant class of Shares, reflecting (i) net profits of the company (including carried forward profits), plus (ii) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve), minus (i) any losses (including carried forward losses), and minus (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of applicable law or of the articles of association or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the company as at the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares (Interim Accounts Date)

When and as long as all the Shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable."

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder decides to appoint Mr Sean McNally residing at Baltrasna Ashbourne, Co. Meath, Republic of Ireland as additional manager of the Company with effect as from 5<sup>th</sup> December 2014 for an unlimited duration.

Mr Sean McNally will be a category A manager;

Mr Charles Emond will become a category B manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surnames, names, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the french translation**

L'an deux mille quatorze,

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,



A comparu:

“DROPSIDE LIMITED”, une société à responsabilité limitée, de droit irlandais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 549377, avec siège social à 24/26 City Quay Dublin2, représentée par ses administrateurs, Cliodhna Martin et John Martin,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 décembre 2014

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire:

1. d'acter que "DROPSIDE LIMITED", prénommée, représentée comme dit, est la seule associée de "ARDBRIDGE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, Rue Nicolas Simmer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 Novembre 2014, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, pas encore publiée au Mémorial C (la «Société»)

2. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

*Agenda*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 287,500), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) à trois cent mille euros (EUR 300.000,00) par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (287,500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Souscription et libération de:

- cent trente-sept mille cinq cent nouvelles parts sociales de la Société par le souscripteur par un apport en nature des actions de ARDMORE CARE HOME GROUP LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social à 12 North Main Street Naas co Kildare, inscrite au Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 521449;

- cent vingt mille nouvelles parts sociales de la Société par un souscripteur par un apport en espèces pour un montant de cent vingt mille euros;

- trente mille nouvelles parts sociales de la Société par un souscripteur par un apport en espèces pour un montant de trente mille euros;

3. Comme conséquence de ce qui précède, modification de l'Article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Nomination d'un gérant supplémentaire de la Société

5. Divers

*Première résolution:*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 287.500,00), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) à trois cent mille euros (EUR 300.000,00)

*Deuxième résolution:*

L'associée unique décide d'émettre deux cent quatre-vingt-sept mille (287.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

*Intervention des apporteurs - Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes Madame Sofia Da Chao, agissant en sa qualité de mandataire spécial des souscripteurs, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront attachées aux présentes.

Cliodhna MARTIN, expert-comptable, née le 7 Août 1976 à Dublin, demeurant à 4 Railway cottages, Sandymount, Dublin 4, Irlande, déclare souscrire et payer 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de EUR 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cent euros) et une prime d'émission de EUR 3.062.500,- (trois millions soixante-deux mille cinq cent euros)

Par l'apport en nature de 99 (quatre-vingt dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune représentant 100% du capital social souscrit et libéré de ARDMORE CARE HOME GROUP LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social à 12 North Main Street Naas co Kildare, inscrite au Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 521449 (la "Contribution en nature")

*Description de la Contribution en nature:*

La comparante a déclaré que l'apport en nature consiste en la propriété de parts sociales, ces parts sociales étant évaluées par les conseillers de la société à un montant de EUR 3.200.000.- (trois millions deux cent mille euros).

L'évaluation de cet apport a été prouvée par la production d'un document daté du 20 novembre 2014 émis par les conseillers de Ardmore Care Home Group Limited. L'évaluation déclare que:

«Nous sommes d'avis que l'évaluation du capital dans la société est de €3.200.000,-»

Cette évaluation restera annexée au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

En conséquence de ce qui précède, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales émises comme suit:

- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe A
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe B
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe C
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe D
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe E
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe F
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe G
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe H
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe I
- treize mille sept cent cinquante (13 750) parts sociales de classe J

et paye une prime d'émission équivalente à trois millions soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 3.062.500,-)

EMI-MR (ARDMORE) INVESTMENTS LLC, une société à responsabilité limitée, constituée dans l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, à Wilmington,

Déclare souscrire et payer en totalité 120.000 (cent vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros);

Toutes ces parts nouvelles ont été immédiatement libérées moyennant un apport en espèces de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société,

En conséquence de ce qui précède, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales émises comme suit:

- douze mille (12 000) parts sociales de classe A
- douze mille (12 000) parts sociales de classe B
- douze mille (12 000) parts sociales de classe C
- douze mille (12 000) parts sociales de classe D
- douze mille (12 000) parts sociales de classe E
- douze mille (12 000) parts sociales de classe F
- douze mille (12 000) parts sociales de classe G
- douze mille (12 000) parts sociales de classe H
- douze mille (12 000) parts sociales de classe I
- douze mille (12 000) parts sociales de classe J

et paye une prime d'émission équivalente à un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000,-)

STRANDGLEN LTD, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 24/26 City Quay, Dublin 2, inscrite au Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 546905, représentée par ses administrateurs, Sean Mc Nally et Eileen Mc Nally

déclare souscrire et payer en totalité 30.000,- (trente mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros);

Toutes ces parts nouvelles ont été immédiatement libérées moyennant un apport en espèces de trente mille euros (EUR 30.000,-), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

En conséquence de ce qui précède, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire aux nouvelles parts sociales émises comme suit:

- trois mille (3 000) parts sociales de classe A
- trois mille (3 000) parts sociales de classe B
- trois mille (3 000) parts sociales de classe C
- trois mille (3 000) parts sociales de classe D
- trois mille (3 000) parts sociales de classe E
- trois mille (3 000) parts sociales de classe F
- trois mille (3 000) parts sociales de classe G
- trois mille (3 000) parts sociales de classe H
- trois mille (3 000) parts sociales de classe I



- trois mille (3 000) parts sociales de classe J  
et paye une prime d'émission équivalente à deux cent quatre vingt dix mille euros (EUR 290.000,-)

*Troisième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique, par son représentant prénommée, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par:

- (i) trente mille (30 000) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A);
- (ii) trente mille (30 000) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) trente mille (30 000) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C);
- (iv) trente mille (30 000) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D);
- (v) trente mille (30 000) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E);
- (vi) trente mille (30 000) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les Parts Sociales de Classe F);
- (vii) trente mille (30 000) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G);
- (viii) trente mille (30 000) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H);
- (ix) trente mille (30 000) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et
- (x) trente mille (30 000) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune une Part Sociale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des statuts de la société.

Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu au paragraphe précédent), les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la société un montant égal au Montant Total d'annulation pour les Parts Sociales de la classe concernée dans le respect de l'article 19.

Le «Montant Total d'annulation» sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur base des Comptes Intérimaires concernés et ne dépassant pas le Montant Disponible. Le Montant Total d'annulation pour chacune des classes de Parts Sociales sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe de Parts Sociales en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des statuts de la société.

Le «Montant Disponible» sera le montant total attribuable à la classe de Parts Sociales pertinente et reflétant (i) les bénéfices disponibles de la société (incluant les bénéfices reportés), augmenté par (ii) les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et diminué par (i) toutes pertes (avec les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à verser aux réserves exigées par la loi ou les statuts de la société ou selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance pour couvrir les frais de fonctionnement de la société, chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires (en tout état de cause sans double comptabilisation).

Les «Comptes Intérimaires» désignent les comptes intérimaires de la société à une date pas de plus récente que (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée (la «Date des Comptes Intérimaires»).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Mr Sean Mc Nally demeurant à Baltrasna Ashbourne, Co. Meath, République d'Irlande comme gérant supplémentaire de la Société avec effet au 5 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Mr Sean McNally sera gérant de catégorie A;

Mr Charles Emond deviendra gérant de catégorie B.

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête de ladite comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015015505/369.

(150018326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**UK Regional Portfolio I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.963.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

UK Regional Portfolio Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11<sup>th</sup> of December 2014 and a power of substitution given to him on 12<sup>th</sup> of December 2014.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "UK Regional Portfolio I S.à r.l.".

**Art. 3.** The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;
- enter into agreements, including, but not limited to:
  - underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;
  - bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;
  - advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of GBP 1 (one pound sterling) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.  
The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by UK Regional Portfolio Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling) is as now at the disposal of the Company UK Regional Portfolio I S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 15,720.50 (fifteen thousand seven hundred twenty Euro and fifty cent) according to the exchange rate published on XE.COM on December 15<sup>th</sup>, 2014.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mrs. Anne DELORD, with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg;

- Mrs. Priscille FOURNEAUX, with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg;

- Mr Luke HAMILL, with professional address at 10 New Burlington Street, W1S 3BE London, United Kingdom.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 43 Avenue J-F Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### COMPARAIT:

UK Regional Portfolio Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit de Luxembourg, et ayant son siège social au 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 11 décembre 2014 et en vertu d'un pouvoir de substitution lui accordé le 12 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au président acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "UK Regional Portfolio I S.à r.l.".

**Art. 3.** Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:



- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties.

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 12,500 (douze mille cinq cents livres sterling), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

## Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.



Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par UK Regional Portfolio Holdings S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 12,500 (douze mille cinq cents livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

La somme de GBP 12.500 (douze mille cinq cents Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 15.720,50 (quinze mille sept cents vingt Euros et cinquante Euro cent), conformément au cours d'échange publié au XE.COM le 15 décembre 2014.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants pour une durée indéterminée

- Madame Anne DELORD, avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg;
- Madame Priscille FOURNEAUX, avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Luke HAMILL, avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 43, avenue J-F Kennedy, 3<sup>ème</sup> étage.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62785. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015398/438.

(150017587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

---

#### **FIA-NET Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.401.

L'an deux mille quinze, le treize janvier,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Crédit Agricole S.A., une société constituée sous les lois françaises, ayant son siège social à 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro B 784 608 416 (ci-après «Crédit Agricole S.A.»),

ici représentée par Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Montrouge (France).

2) SACAM Fia-Net Europe, une société constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 48, rue La Boétie, F-75008 Paris, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro B 518 635 271 (ci-après «SACAM»),

ici représentée par Monsieur Olivier CONRARD, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France).

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes Crédit Agricole S.A., et SACAM sont les deux actionnaires (ci-après les «Actionnaires») de FIA-NET Europe, une société anonyme, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 31, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.401, constituée suivant acte reçu par le notaire

soussigné en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 2 mai 2011 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions neuf cent vingt-deux mille euros (EUR 23.922.000,-) à vingt-six millions huit cent vingt-deux mille euros (EUR 26.822.000,-), par la création et l'émission de deux mille neuf cents (2.900) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

2. Souscription et libération en espèces;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société;

4. Divers.

Les Actionnaires ont ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions neuf cent vingt-deux mille euros (EUR 23.922.000,-) à vingt-six millions huit cent vingt-deux mille euros (EUR 26.822.000,-), par la création et l'émission de deux mille neuf cents (2.900) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les deux mille neuf cents (2.900) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- Crédit Agricole S.A, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit mille quatre cent cinquante (1.450) actions pour un montant total de cinq millions huit cent mille euros (EUR 5.800.000,-) dont un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000,-) sont affectés au capital social de la Société et quatre millions trois cent cinquante mille euros (EUR 4.350.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

- SACAM, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit mille quatre cent cinquante (1.450) actions pour un montant total de cinq millions huit cent mille euros (EUR 5.800.000,-) dont un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000,-) sont affectés au capital social de la Société et quatre millions trois cent cinquante mille euros (EUR 4.350.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par Crédit Agricole S.A. et SACAM, de sorte que le montant total de onze millions six cent mille euros (EUR 11.600.000,-) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, les Actionnaires décident de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social (premier paragraphe).**

(1) La Société a un capital social de vingt-six millions huit cent vingt-deux mille euros (EUR 26.822.000,-) représenté par vingt-six mille huit cent vingt-deux (26.822) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CONRARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 janvier 2015. 1LAC / 2015 /991. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016477/74.

(150019798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**BRM Barents S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 194.019.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

**THERE APPEARED:**

1. BRM S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated for an unlimited period of time with a share capital of EUR 12,500, with having its registered office at L-1511 Luxembourg 121, avenue de la Faïencerie, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr. Max Mayer employee residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the General Partner);

2. PB PCR 3 S. à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the Luxembourg law, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register number B 137.704

here represented by Mr. Max Mayer employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Limited Partner);

Hereinafter the General Partner and the Limited Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Articles) which they form between themselves.

**Art. 1. Denomination and Form.** There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "BRM Barents S.C.A." (the Company) which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

**Art. 2. Term of Company - Dissolution.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be terminated before its term:

(a) by operation of law upon the insolvency, dissolution or liquidation of the General Partner, unless a replacement general partner will be appointed by the Shareholders;

(b) by a resolution of the Shareholders subject to Special Consent; or

(c) subject to Special Consent, in the event of a change of law which, in the reasonable opinion of the General Partner makes the continuation of the Company unlawful, impractical or inadvisable.

**Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred

abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand euros (31.000 EUR) consisting of:

1. one (1) unlimited share of a par value of one euro (1 EUR) subscribed by the General Partner (the GP share); and
2. thirty thousand nine hundred ninety nine (30.999) limited ordinary shares (the Ordinary Shares) of a par value of one euro (1 EUR), fully paid-up;

The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the Special Consent, may increase the subscribed share capital.

Subject to the terms of the shareholders' agreement entered into between the Shareholders in respect of the Company, as it may be amended from time to time (the Shareholders Agreement):

- (a) the General Partner is authorised and instructed to render effective any increase of the capital, from time to time.
- (b) the General Partner is hereby authorised from time to time to resolve to effect such increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to Shareholders in lieu of dividends, and
- (c) the General Partner is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt instruments convertible into shares under the conditions to be set by the General Partner.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action. The General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with the authorisation to increase the share capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act and the Shareholders Agreement, the General Partner is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the period of five years set out above and to determine if any issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Ordinary shares and the GP share(s) are and will continue to be in registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/its residence or elected domicile, the number of shares held by him/it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

**Art. 6. Transfer of Shares.** No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any Ordinary Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate (as defined below) or by operation of law), shall be valid or effective unless:

- (a) the General Partner has given its consent to such Transfer; and
- (b) the Restriction on Transfer (as defined below) does not apply.

The General Partner may give or withhold its consent to a Transfer in its absolute discretion for any reason whatsoever provided that the General Partner, acting in good faith and bearing in mind the corporate interest of the Company:

- (a) shall not unreasonably withhold its consent to any Transfer of Ordinary Shares to any Associate of the holder of Ordinary Shares concerned; and
- (b) shall, where a Shareholder holds its Ordinary Shares as trustee, not unreasonably withhold its consent to any Transfer of such shareholder's Ordinary Shares to a new trustee provided that it is held on the same trusts and that the beneficial ownership remains unchanged.

For the purposes of these Articles an Associate means:

- (a) in the case of a company:
  - (i) any company which is its direct or indirect holding company or subsidiary or a direct or indirect subsidiary of that holding company; or
  - (ii) a company (or a direct or indirect subsidiary of a company) or other legal entity which controls or is controlled by the person concerned.
- (b) in the case of an individual, the spouse or direct descendant and ascendants of any kind, and any company directly or indirectly controlled by such person and his/her Associates within the meaning of paragraph (a) of this definition; or
- (c) in the case of a legal entity other than a company, the members and any company directly or indirectly controlled by such person and his associates within the meaning of paragraph (a) of this definition except in all cases, any company in which the Company holds an investment.

No Transfer of Shares (including for the avoidance of doubts, the GP Share(s) and the Ordinary Shares) shall be valid or effective if the Transfer would result in a violation of the applicable law, these Articles or the Shareholders Agreement (the Restriction on Transfer).

In connection with any Transfer permitted hereunder, (i) a Transfer of Shares by a Shareholder of the Company can only be made together with the transfer of any debt instruments issued by the Company held by such Shareholder and (ii) a Transfer of debt instruments issued by the Company by a Shareholder of the Company can only be made together with the Transfer of the Shares held by such Shareholder.

It shall be a condition to any Transfer of Shares (whether permitted or required) that:

(a) the transferee, if not already a shareholder of the Company, enters into an undertaking to observe and perform the provisions and obligations in respect of the Shares concerned that are set forth in these Articles and to that effect signs a letter of adherence to any Shareholders' Agreement; and

(b) the transferor at the same time as the transfer of Shares or debt instruments procures the transfer of all of its remaining capital contributions and commitments towards the Company.

**Art. 7. Repurchasing of Shares.** The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with Special Consent.

**Art. 8. Liability of Shareholders.** The Limited Partners are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

**Art. 9. Meetings of Shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 4<sup>th</sup> Friday of June at 11:00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority.** The notice periods and quorum rules required by the Companies Act shall apply with respect to the meetings of Shareholders, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented and resolutions shall require the Special Consent.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least 24 (twenty-four) hours before the relevant general meeting.

**Art. 11. Convening Notice.** The General Partner as well as the Supervisory Board (as defined in Article 15) may convene meetings of Shareholders. They shall be obliged to convene a meeting of the Shareholders so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one tenth of the Company's capital request this in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may request the placing of one or more items on the agenda of any meeting of Shareholders which has been convened by the General Partner. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant meeting of Shareholders in order for the item to be validly placed on the agenda of the meeting.

Convening notices for every meetings of Shareholders shall contain the agenda for the meetings.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting of Shareholders to Shareholders, at the Shareholders' respective address on record in the register of Shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



**Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders.** The meeting of Shareholders is vested with the broadest powers to perform all acts in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Partner or to the Supervisory Board. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the Special Consent.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by the General Partner (actionnaire - gérant - commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner shall always exercise its discretion in accordance with the terms of the Shareholders Agreement.

The General Partner is vested with the broadest powers to manage and control the Company and to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Limited Partners shall not participate in the Company's operation or the management of the Company's business or affairs, and shall have no right or authority to act for the Company or take any part in or interfere in the Company's management or to vote on matters relating to the Company other than as provided in the Companies Act.

The General Partner may be replaced if and only if the following conditions shall be cumulatively met (i) a replacement general partner being presented to the Shareholders and (ii) a meeting of Shareholders approving the replacement of the General Partner and the corresponding amendment to the Articles being voted by the Shareholders with the same quorum and majority requirements as those applicable to other amendments of the Articles (and with no Special Consent being applicable in such case).

The General Partner may be replaced at its own request, under the dual condition (i) for it to present a replacement general partner to the Shareholders and (ii) a meeting of the Shareholders discharging the General Partner and approving the replacement general partner and the corresponding amendment to the Articles in accordance with the quorum and majority requirements applicable to amendments to the Articles (including the Special Consent).

**Art. 14. Authorised Signature.** The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

The General Partner may, at any time, appoint officers, investment advisors or agents of the Company as required for the operation of the business and the management of the Company. The appointed officers, investment advisors or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such officers, investment advisors, or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Supervisory Board.** The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (the Supervisory Board).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the meeting of Shareholders for a maximum term of 6 years, which shall be renewable.

The meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairperson or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days' prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Supervisory Board shall appoint a chairperson among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The chairperson will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members

of the Supervisory Board will appoint another chairperson pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting of the Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Supervisory Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Supervisory Board can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by each member of the Supervisory Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Minutes of the Supervisory Board.** The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairperson or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairperson or the chairperson pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

**Art. 17. Accounting Year - Accounts.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

**Art. 18. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

Subject to the terms of the Shareholders' Agreement, the General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. No dividend nor liquidation payment is due to the General Partner. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

**Art. 19. Dissolution and Liquidation.** The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with Special Consent.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

**Art. 20. Amendments.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the Special Consent.

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

These Articles shall be construed in line with the Shareholders Agreement.

#### *Transitory provisions*

(1) The first accounting year shall begin today and it shall end on December 31<sup>st</sup> 2015

(2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2016.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:



Shareholder	GP Share	Ordinary Shares
BRM S.à r.l. ....	1	
PB PCR 3 S.à r.l. ....		30,999
Total: .....	1	30,999

All Ordinary Shares and the unlimited share have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Estimation of formation expenses*

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 1,400.-.

*General meeting of shareholders*

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. That the number of members of the Supervisory Board be set at (3).
2. That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of 6 years as of today:
  - a. Mr. Samba KANE, Companies Director, born in Pontoise (France), on January 12, 1982, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
  - b. Mr. Laurent KIND, Companies' Director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 28<sup>th</sup> November, 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
  - c. Mrs. Irina CHEPELIAVTSEVA, private employee, born in Saratov (Russia) on 29<sup>th</sup> October, 1972 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. That the address of the registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing parties, said proxy holder(s) signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de janvier

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

**ONT COMPARU:**

1. BRM S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée pour une durée illimitée avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (l'Actionnaire Gérant Commandité);

2. PB PCR 3 S.à r.l., société à responsabilité limitée, existant et gouvernée par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 137.704

Représenté par M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(l'Actionnaire Commanditaire)

Ci-après l'Actionnaire Gérant Commandité et l'Actionnaire Commanditaire seront désignés individuellement l'Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions (les Statuts) qu'elles forment entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "BRM Barents S.C.A." (la Société).

**Art. 2. Durée de la Société - Dissolution.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute avant son terme:

(d) par le fait de la loi suite à la faillite, dissolution ou liquidation de l'Actionnaire Gérant Commandité, sauf si un nouvel actionnaire gérant commandité est nommé en remplacement par les Actionnaires;

(e) par une résolution des Actionnaires, sous réserve de l'Approbation Spéciale; ou

(f) sous réserve de l'Approbation Spéciale, suite à un changement législatif que l'Actionnaire Gérant Commandité considérera comme rendant la continuation de la Société illégale, impraticable ou déconseillée.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

De façon générale, la Société peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de l'Actionnaire Gérant Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) consistant en:

1. une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) souscrite par l'Actionnaire Gérant Commandité et

2. trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) entièrement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec l'Approbation Spéciale, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

Sous réserve de l'application des dispositions du pacte d'actionnaires conclu entre les Actionnaires en relation avec la Société, et tel qu'il peut être modifié de temps à autre (le Pacte d'Actionnaire);

(g) L'Actionnaire Gérant Commandité de la Société est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital,

(h) L'Actionnaire Gérant Commandité est par les présentes autorisé de temps à autre de décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et par attribution d'actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu de dividendes.

(i) L'Actionnaire Gérant Commandité est encore autorisé à émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments convertibles en actions aux conditions fixées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Chaque fois que l'Actionnaire Gérant Commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'Article 5 des Statuts sera modifié de manière à refléter le résultat de cette opération. L'Actionnaire Gérant Commandité prendra ou autorisera une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

En relation avec l'autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, l'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants

pour la période de cinq ans ci-dessus déterminée et de déterminer la prime d'émission, s'il y en a une, qui devra être payée dans le contexte de cette augmentation de capital.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Les actions de commanditaire et les actions GP sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être réclamés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Gérant Commandité, pourvu que ces réclamations portent sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Toute somme, dont le paiement est dû, porte automatiquement intérêt en faveur de la Société au taux de 6% par an, calculé depuis le jour où le paiement est devenu dû.

La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires avec l'Approbation Spéciale.

**Art. 6. Transfert d'actions.** Aucune vente, cession, transfert, aucun échange, gage, ou autres (la Cession), effectué(e) de manière directe ou indirecte, volontaire ou involontaire, sur tout ou partie des Actions Ordinaires (y inclus, sans limitation, une Cession à un Affilié (tel que décrit ci-dessous), ou par application de la loi ne sera valable ou effectif à moins que:

- (a) l'Actionnaire Gérant Commandité a approuvé cette Cession; et
- (b) la Restriction sur la Cession (telles que définie ci-dessous) ne s'applique pas.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut accorder ou renoncer à accorder son approbation à une Cession à sa discrétion absolue, quel que soit le motif, à la condition toutefois que l'Actionnaire Gérant Commandité, agissant de bonne foi et dans l'intérêt de la Société:

(a) ne renonce pas sans raison à approuver toute Cession d'Actions Ordinaires à un Affilié du détenteur des Actions Ordinaires concernées, et

(b) lorsqu'un Actionnaire Commanditaire détient ses Actions Ordinaires en qualité de trustée, l'Actionnaire Gérant Commandité ne renoncera pas sans raison à approuver toute Cession desdites Actions Ordinaires à un nouveau trustée, à condition toutefois qu'elles soient détenues par les mêmes trusts et que le bénéficiaire économique reste le même.

Dans le cadre des présents Statuts, un Affilié désigne:

(a) s'agissant d'une société:

(i) toute société qui est la société de holding directe ou indirecte, ou la filiale, ou une filiale directe ou indirecte d'une telle société de holding; ou

(ii) toute société (ou filiale directe ou indirecte d'une société) ou autre entité juridique qui contrôle ou est contrôlée par la personne concernée.

(b) s'agissant d'une personne physique, l'époux (l'épouse) ou le descendant direct et les quelconques ascendants, ainsi que toute société directement ou indirectement contrôlée par une telle personne et ses sociétés Affiliées au sens du paragraphe (a) de la présente définition; ou

(c) s'agissant d'une personne morale autre qu'une société, les membres ainsi que toute société contrôlée directement ou indirectement par une telle personne et ses sociétés Affiliées au sens du paragraphe (a) de la présente définition à l'exception, dans tous les cas, de toute société dans laquelle la Société détient un investissement.

Aucune Cession ne sera valable ou effective si la Cession résulte de la violation de la loi en vigueur, les présents Statuts ou tout pacte d'actionnaires ou similaire signés entre les Actionnaires concernant la Société (le Pacte d'Actionnaire) (la Restriction sur la Cession).

Concernant toute Cession autorisée ci-dessous, (i) une Cession d'Actions Ordinaires par un Actionnaire de la Société ne peut être effectuée qu'en même temps que la cession de tout instrument de dette émis par la Société détenue par un tel Actionnaire, et (ii) une Cession d'instruments de dette émise par la Société ne peut être effectuée par un Actionnaire de la Société qu'en même temps que la Cession des Actions Ordinaires détenues par un tel Actionnaire.

Les conditions de la Cession (permise ou requise) sont les suivantes:

(a) le cessionnaire, s'il n'est pas déjà actionnaire de la Société, s'engage à respecter et appliquer les dispositions et obligations relatives aux Actions concernées définies dans les présents Statuts, et signe à cet effet une lettre d'adhésion annexée à tout Pacte d'Actionnaires; et

(b) au moment de la Cession des Actions Ordinaires ou des instruments de dette, le cédant effectue la cession de l'ensemble de son apport de capital restant et de ses engagements envers la Société.

**Art. 7. Rachat d'actions.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'Approbation Spéciale.

**Art. 8. Responsabilité des Actionnaires.** Les Actionnaires Commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité est illimitée.

**Art. 9. Assemblées des Actionnaires.** L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième vendredi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Tout Actionnaire peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

**Art. 10. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité.** Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf dispositions contraires prévues par la loi ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'Approbation Spéciale.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être envoyés à la Société au minimum 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

**Art. 11. Avis de convocation.** Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 16). Les convocations pour chaque assemblée des Actionnaires indiquent l'ordre du jour.

Les convocations adressées par courrier doivent être envoyées au moins huit jours avant la date des assemblées des Actionnaires à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires.** L'assemblée des Actionnaires est investie des pouvoirs les plus larges pour accomplir tout acte dans l'intérêt de la Société qui n'est pas expressément réservé par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Actionnaire Gérant Commandité ou au Conseil de Surveillance. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec l'Approbation Spéciale,

**Art. 13. Administration.** La Société sera administrée par l'Actionnaire Gérant Commandité (actionnaire - gérant - commandité) qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Gérant Commandité exercera ses pouvoirs en conformité avec le Pacte d'Actionnaire.

L'Actionnaire Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer et contrôler la Société et accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

L'Actionnaire Gérant Commandité détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la façon de mener la gestion et les affaires de la Société y relatives.

L'Actionnaire Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement

disposé, l'Actionnaire Gérant Commandité disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas au fonctionnement de la Société, ne géreront ou ne contrôleront pas ses affaires, et ne disposeront d'aucun droit ou autorité pour agir pour la Société, prendre part ou interférer dans son administration, ou même pour voter sur des questions relatives à la Société autres que celles prévues par la Loi de 1915.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut être remplacé si et seulement si les conditions suivantes sont cumulativement remplies (i) un actionnaire gérant commandité de remplacement est présenté aux Actionnaires et (ii) une assemblée des Actionnaires approuvant le remplacement de l'Actionnaire Gérant Commandité et les modifications aux Statuts y correspondant votées par les Actionnaires suivant les mêmes formalités de quorum et de majorité que celles nécessaires pour les modifications des Statuts (sans qu'aucune Approbation Spéciale ne soit nécessaire).

L'Actionnaire Gérant Commandité peut être remplacé suite à sa propre demande sous la double condition (i) qu'il présente un nouvel actionnaire gérant commandité aux Actionnaires et (ii) qu'une assemblée des Actionnaires donnant quitus à l'Actionnaire Gérant Commandité et approuvant le remplacement de l'Actionnaire Gérant Commandité ainsi que les modifications aux Statuts y correspondant votées par les Actionnaires suivant les mêmes formalités de quorum et de majorité que celles nécessaires pour les modifications des Statuts (sans qu'aucune Approbation Spéciale ne soit nécessaire).

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Gérant Commandité ou par la signature individuelle de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Gérant Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut à tout moment nommer des employés, conseillers en investissement et mandataires de la Société, selon la nécessité, pour les opérations se rapportant aux affaires et à la gestion de la Société. Les employés, mandataires et les conseillers investisseurs nommés seront investis des pouvoirs et charges qui leur sont conférés par l'Actionnaire Gérant Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité déterminera les responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ces employés, mandataires et les conseillers investisseurs, la durée de leur mandat et toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Conseil de surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière, ce comprenant en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Gérant Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Gérant Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la loi ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de 6 ans qui sera renouvelable.

L'assemblée des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil

de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil de Surveillance est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une cette réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par tous les membres du Conseil de Surveillance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 16. Procès-verbal du Conseil de Surveillance.** Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signée par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 17. Exercice social - Comptes sociaux.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en Euros.

**Art. 18. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'Article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

Sous réserve de l'application des dispositions du Pacte d'Actionnaire, l'Actionnaire Gérant Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes au fur et à mesure, selon qu'il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. Aucun dividende ou boni de liquidation ne sera dû à l'Actionnaire Gérant Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Gérant Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Gérant Commandité. Ils peuvent être payés aux lieu et place déterminés par l'Actionnaire Gérant Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 19. Dissolution et liquidation.** La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec l'Approbation Spéciale.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20. Modifications statutaires.** Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention de l'Approbation Spéciale.

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915.

Les Statuts sont établis en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaire.

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

Actionnaire	Action Commandité	Actions commanditaires
BRM S.à r.l. . . . . .	1	
PB PCR 3 S.à r.l. . . . . .		30.999
Total: . . . . .	1	30.999

Toutes les actions de commanditaire et de commandité ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.



*Estimation des frais*

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

*Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
2. Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance pour une période de 6 ans à compter de ce jour:
  - a. Monsieur Samba KANE, administrateur de sociétés, né à Pontoise (France), le 12 janvier 1982, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - b. M. Laurent KIND, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 novembre 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
  - c. Mme Irina CHEPELIAVTSEVA, employée privée, née à Saratov (Russie) le 29 octobre 1972 demeurant professionnellement at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est fixé à 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Junglinster.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 janvier 2015. Relation GAC/2015/457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

Référence de publication: 2015015591/638.

(150018712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**DMG Comet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 59.020.000,00.**

Siège social: L-2220 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 193.533.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of the month of December, at 12:00am CET,  
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ralph US Holdings, a company incorporated and governed by the laws of England and Wales, having its registered office address at Northcliffe House, 2 Derry Street, London W8 5TT, United Kingdom, and registered with the Companies House of England and Wales under number 6341444,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 1<sup>st</sup> December 2014,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "DMG Comet S.à r.l.", with registered office at 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of publication with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés), established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 November 2014, under process of publication with the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (hereinafter, the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended on 1 December 2014, which deed is under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's corporate capital is set at twenty nine million twenty thousand United States of America Dollars (USD 29,020,000), represented by twenty nine million twenty thousand (29,020,000) shares in registered form, having a par value of one United States of America Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

*First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of thirty million United States of America Dollars (USD 30,000,000), to raise it from its present amount of twenty-nine million twenty thousand United States of America Dollars (USD 29,020,000) to fifty nine million twenty thousand United States of America Dollars (USD 59,020,000) by the creation and issuance of thirty million (30,000,000) shares, with a par value of one United States of America Dollar (USD 1) each, issued with an aggregate share premium of two hundred seventy million United States of America Dollars (USD 270,000,000) and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

Ralph US Holdings, prenamed, declares to subscribe for all the New Shares for a total subscription price of three hundred million United States of America Dollars (USD 300,000,000) - including a share premium of two hundred seventy million United States of America Dollars (USD 270,000,000) - and to fully pay them by a contribution in kind consisting of receivables, which receivables are incontestable, payable and due and contributed for an aggregate amount of three hundred million United States of America Dollars (USD 300,000,000) (the "Receivables").

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company on December 1<sup>st</sup>, 2014, attesting to the value of the Receivables and their free transferability.

*Effective implementation of the contribution*

Ralph US Holdings, prenamed, by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivables and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Receivables is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Second resolution*

Further to the above resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at fifty nine million twenty thousand United States of America Dollars (USD 59,020,000), represented by fifty nine million twenty thousand (59,020,000) shares in registered form, having a par value of one United States of America Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

The other paragraphs of article 6 of the Company's articles of association remain unchanged.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 7,000.- Euro

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à 12h00.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:



Ralph US Holdings, une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social à Northcliffe House, 2 Derry Street, London W8 5TT, Grande-Bretagne, enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 6341444,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, sous seing privé donné le 1 décembre 2014,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DMG Comet S.à r.l.», ayant son siège social au 595. Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, lequel acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-neuf millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (29.020.000 USD), représenté par vingt-neuf millions vingt mille (29.020.000) parts sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000.000 USD), pour le porter de son montant actuel de vingt-neuf millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (29.020.000 USD), à cinquante-neuf millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (59.020.000 USD) par la création et l'émission de trente millions (30.000.000) de parts, émises avec une prime d'émission de deux cent soixante-dix millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (270.000.000) et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts»).

#### *Souscription - Libération*

Ralph US Holdings précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement pour un montant de trois cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (300.000.000 USD) -incluant une prime d'émission de deux cent soixante-dix millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (270.000.000)- et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en des créances, lesquelles créances sont incontestables, exigibles, dues et contribuées pour un montant total de trois cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (300.000.000 USD) (les «Créances»).

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, attestant de la valeur des Créances et de sa libre cessibilité.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Ralph US Holdings, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Créances et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces Créances est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Seconde résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

«Le capital social est fixé à cinquante-neuf millions vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (59.020.000 USD), représenté par cinquante-neuf millions vingt mille (59.020.000) parts sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les autres paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société demeurent inchangés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 7.000 EUROS.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015016434/142.

(150019834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

### **First Vision S.A.,SPF, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 194.074.

### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach.

Isterschienen:

Frau Marina Nikolaevna WENDT, Kauffrau, wohnhaft in D-54292 Trier, Peter-Friedhofen-Strasse, 2A, hier vertreten durch Herrn Ralf Peter GREGORI, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 09. Januar 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

#### **1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung FIRST VISION S.A., SPF.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die SPF. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDREISSIG EURO (€ 31.-).

Die Aktien sind ausschliesslich Namensaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II. - Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern,
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie vorerwähnt, die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

### Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

1.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Frau Marina Nikolaevna WENDT, Kauffrau, geboren in Tschernigow (Ukraine), am 01. Juni 1980, wohnhaft in D-54292 Trier, Peter-Friedhofen-Strasse, 2A,

welche die Gesellschaft unter allen Umständen durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

2.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Fiduciaire Esplanade S.à r.l. mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.736.

3.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: R. P. GREGORI, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 janvier 2015. Relation: GAC/2015/830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 30. Januar 2015.

Référence de publication: 2015016478/176.

(150020132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

### **eFront Luxembourg Group Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 83.588.945,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.665.

### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 janvier 2015 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leur fonction d'administrateur de catégorie A de la Société:

- Monsieur Deep Shah, résidant au 36 Eagle Wharf, 138 Grosvenor Road, SW1 V3JS Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Peter Christodoulo, résidant au Flat 23, 101 Pentonville Road, N1 9LF Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015, en qualité d'administrateurs de catégorie A et B de la Société:

#### *Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg,
- Madame Daphné Charbonnet, née le 30 janvier 1979 à Caen, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg.

#### *Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer,
- Monsieur Michael Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont-Chevigny, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Davy Beucé, prénommé,
- Madame Daphné Charbonnet, prénommée.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Olivier Dellenbach, résidant au 18, avenue Mozart, 75016 Paris, France,
- Monsieur Christophe Gammal, prénommée.
- Monsieur Michael Goosse, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2015015447/40.

(150019285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Liicht Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.675.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 22 janvier 2015 que les associés de la Société ont transféré chacun les parts sociales suivantes:

- PAI Europe VI-1 FCPI, un Fonds professionnel de capital investissement, agissant pour le compte de sa société de gestion PAI Partners SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social à 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331: 6.819.910 parts sociales émises par la Société, et

- PAI Europe VI-2 FCPI un Fonds professionnel de capital investissement, agissant pour le compte de sa société de gestion PAI Partners SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social à 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 837 331: 1.180.090 parts sociales émises par la Société,

à PAI Europe VI Finance, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187479 de sorte que PAI Europe VI Finance détient désormais toutes les parts sociales de la Société et est l'associé unique de la Société.

2. Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 22 janvier 2015 que la Société a pris actes des démissions des mandats de Monsieur Benoît Chéron et Monsieur Ragnar Hellenius en tant que gérants de la Société avec effet au 22 janvier 2015 et que Monsieur David Richy, né le 23 juillet 1979 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2015 et pour une durée indéterminée de sorte que le conseil de gérance est constitué comme suit:

- Monsieur Grégory Centurione, gérant,
- Monsieur Patrick Mouterde, gérant, et
- Monsieur David Richy, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015015138/36.

(150017373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

---



**Arela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 89.183.

—  
*Extrait des décisions prises par le seul actionnaire en date du 28 janvier 2015*

1. M. Frank Pletsch, né à Trèves, le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 28 janvier 2015.

2. Mme Olena Rebrova, née à Stara Pokrovka, le 15 septembre 1978 demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur, avec effet au 28 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29.01.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARELA S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015015539/17.

(150019062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**BTM S.A., Blue Trademark Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6116 Junglinster, 4A, rue Gaalgebierg.  
R.C.S. Luxembourg B 168.361.

—  
L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «Blue Trademark Management S.A. (en abrégé: BTM S.A.)» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.361, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1345 du 31 mai 2012. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jean-Pierre BELOT, commerçant, demeurant au 4A, rue Gaalgebierg, L-6116 Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre BELOT, prénommé.

Le Président expose:

I. Que l'actionnaire unique ainsi que le nombre des actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que toutes les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que cette dernière est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 4A, rue Gaalgebierg, L-6116 Junglinster, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015;

2. Modification conséquente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 4A, rue Gaalgebierg, L-6116 Junglinster, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.



*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Évaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J-P. Belot, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 janvier 2015. 2LAC/2015/1840. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015561/58.

(150018769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Geduma S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016509/9.

(150019694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**PW Economics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 33, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 168.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015016699/11.

(150019379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**BAM Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.118.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, remplaçant ainsi la première version déposée le 21 janvier 2014 sous le numéro L140012045.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 26 janvier 2015.

Servais HICK

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2015015572/13.

(150018940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---